

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

PETR FORÊT D'ORLÉANS LOIRE SOLOGNE

Pièce n°2

Projet d'Aménagement et de
Développement Durables

(PADD)

Document arrêté en Comité syndical le jeudi 05
septembre 2019

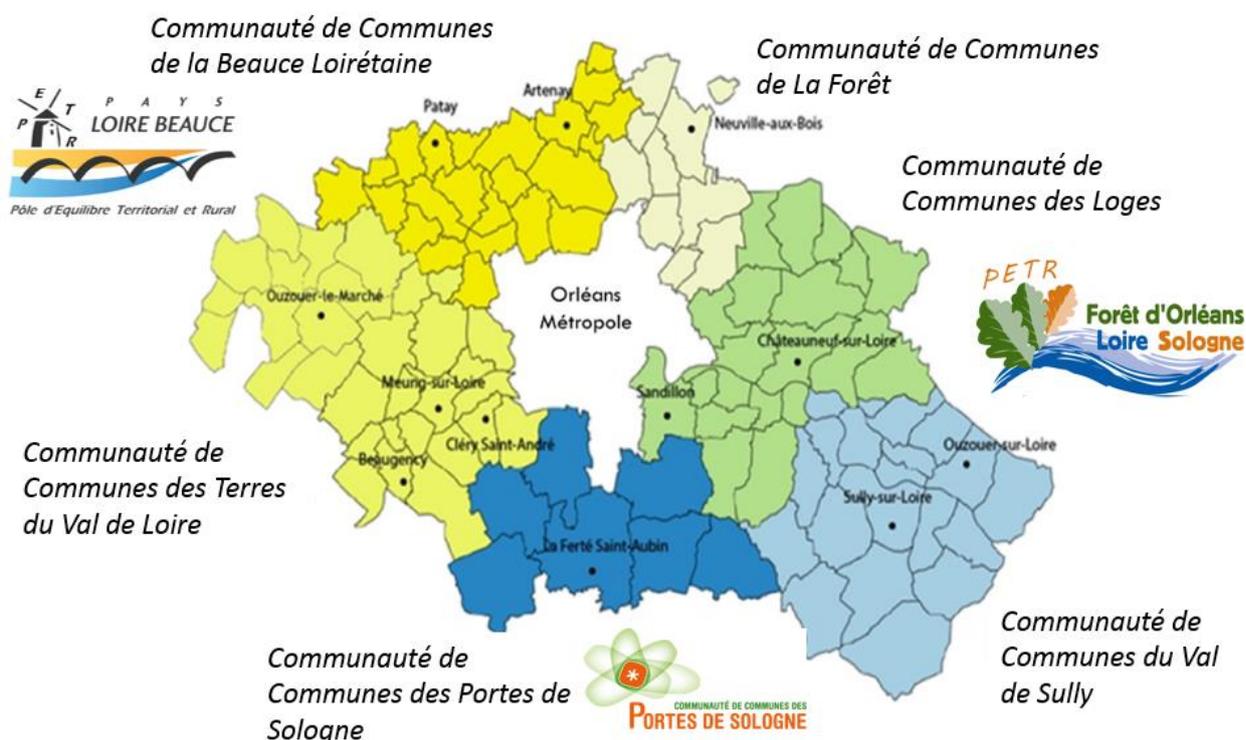
Sommaire

PREAMBULE	5
1 UN SCOT POUR AFFIRMER LA PLACE DU PETR DANS L'ENVIRONNEMENT METROPOLITAIN.....	5
2 UN SCOT POUR PRENDRE EN COMPTE L'EVOLUTION DU CONTEXTE LEGISLATIF	6
AXE 1 : RELIER SON TERRITOIRE	10
OBJECTIF 1 - VALORISER LA CONNEXION AVEC ORLEANS METROPOLE ET L'ILE-DE-FRANCE.....	10
OBJECTIF 2 - MAITRISER L'INTERFACE AVEC ORLEANS METROPOLE ET LIMITER LA DEPENDANCE AU POLE METROPOLITAIN PAR UNE OFFRE URBAINE RENFORCEE SUR LE PETR	11
OBJECTIF 3 - ACCROITRE LES INTERACTIONS ET LES COMPLEMENTARITES AVEC LES TERRITOIRES VOISINS	12
CARTE DE SYNTHESE DE L'AXE 1 : RELIER SON TERRITOIRE	13
AXE 2 : DECOUVRIR SON TERRITOIRE	16
OBJECTIF 1 - S'APPUYER SUR LES VOIES VERTES ET VOIES D'EAU, SUPPORTS D'IDENTITE TOURISTIQUE	16
OBJECTIF 2 - CONFORTER L'OFFRE TOURISTIQUE ET VALORISER LES PATRIMOINES LOCAUX (NATURELS ET BATIS)	19
OBJECTIF 3 - PRESERVER LA TRAME VERTE ET BLEUE (TVB).....	21
OBJECTIF 4 - VALORISER L'AXE LIGERIEN ET PRESERVER LA VALEUR PATRIMONIALE DE LA LOIRE (PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO).....	23
CARTE DE SYNTHESE DE L'AXE 2 : DECOUVRIR SON TERRITOIRE	24
AXE 3 : DEVELOPPER SON TERRITOIRE	26
OBJECTIF 1 - CONFORTER LA VOCATION AGRICOLE DU TERRITOIRE ET DEVELOPPER SA PROXIMITE	26
OBJECTIF 2 - PORTER L'AMBITION D'UN TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE	27
OBJECTIF 3 - ORGANISER ET VALORISER L'ARMATURE ECONOMIQUE DU TERRITOIRE	28
CARTE DE SYNTHESE DE L'AXE 3 : DEVELOPPER SON TERRITOIRE	30
AXE 4 : VIVRE SON TERRITOIRE	32
OBJECTIF 1 - DEVELOPPER LE TERRITOIRE EN PRENANT APPUI SUR SES POLES	32
OBJECTIF 2 - POURSUIVRE L'ACCUEIL DE POPULATIONS NOUVELLES.....	33
OBJECTIF 3 - REpondre AUX BESOINS EN MATIERE D'HABITAT (LOGEMENTS, EQUIPEMENTS).....	34
OBJECTIF 4 - CONCEVOIR UN DEVELOPPEMENT RESIDENTIEL ECONOMIE EN ESPACE	36
OBJECTIF 5 - PRENDRE EN COMPTE LES RISQUES	38
OBJECTIF 6 - PRESERVER LES RESSOURCES EN EAU	39
CARTE DE SYNTHESE DE L'AXE 4 : VIVRE SON TERRITOIRE	40
AXE 5 : PARCOURIR SON TERRITOIRE	42
OBJECTIF 1 - DIVERSIFIER L'OFFRE DE MOBILITE	42
OBJECTIF 2 - DEVELOPPER UNE MOBILITE DE PROXIMITE.....	43
CARTE DE SYNTHESE DE L'AXE 5 : PARCOURIR SON TERRITOIRE	44

PREAMBULE

1 Un SCoT pour affirmer la place du PETR dans l'environnement métropolitain

Le PETR Forêt d'Orléans-Loire Sologne, situé dans la périphérie d'Orléans Métropole, fédère 49 communes autour d'une idée forte : la préservation de ses identités territoriales (agriculture, forêt, Loire) à travers le maintien et la valorisation d'un cadre de vie de qualité et la maîtrise de son développement.



Ce territoire bénéficie en effet d'une réelle attractivité par son positionnement aux portes d'une métropole régionale et à proximité de l'Île-de-France, mais aussi par la qualité de ses paysages, de son environnement et de son bon maillage en équipements et services de proximité.

L'impact de la pression urbaine lié au positionnement du territoire du SCoT dans l'espace métropolitain d'Orléans est indéniable, et se traduit par une gestion du capital environnemental et paysager parfois menacé par des conflits d'usage.

L'accueil de nouvelles populations a engendré de nouveaux besoins de mobilité auxquels il est aujourd'hui nécessaire de trouver des réponses satisfaisantes aussi bien du point de vue des usagers que de l'environnement.

Ces principaux constats ont conduit les élus du PETR Forêt d'Orléans-Loire Sologne à franchir une nouvelle étape dans la gestion de leur territoire et à affirmer une ambition commune en se dotant d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). L'élaboration du SCoT doit permettre de conforter un projet intercommunautaire dans un document d'urbanisme réglementaire intercommunal à l'échelle du PETR.

2 Un SCoT pour prendre en compte l'évolution du contexte législatif

L'évolution du contexte législatif et réglementaire s'est accélérée depuis la Loi portant Engagement National pour l'Environnement du 12 juillet 2010 (« Grenelle de l'Environnement »). De nouveaux objectifs doivent être déclinés dans les SCoT, en particulier sur la préservation des trames verte et bleue (corridors écologiques et réservoirs de biodiversité à préserver) et sur le principe d'une consommation économe de l'espace et de limitation de l'étalement urbain.

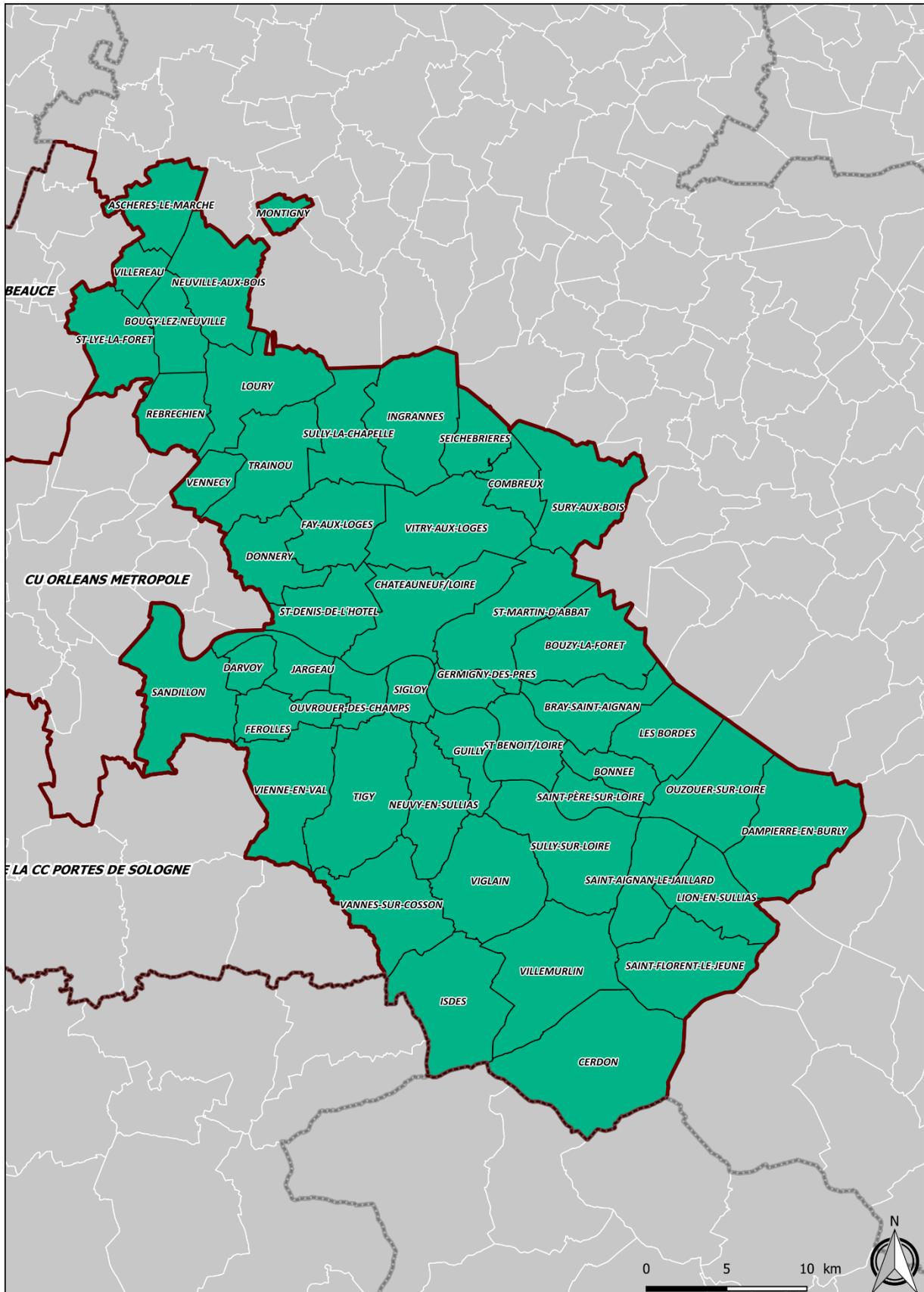


En attendant le SRADDET¹ du Centre-Val de Loire (approbation prévue fin 2019), les dernières évolutions ont été apportées en 2014 par trois lois qui ont fait évoluer les documents d'urbanisme dans leur contenu et leur procédure : la Loi ALUR (Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové) du 24 mars 2014, la Loi AAAF (d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt) du 13 octobre 2014 et la Loi ELAN (portant sur l'Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique) rendant à nouveau obligatoire le Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC) au sein du SCoT.

Le SCoT prend en compte ces évolutions et les impacts en termes de contenu.

¹ Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires

Le périmètre du SCot PETR Forêt d'Orléans-Loire Sologne



Le **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)** constitue le projet politique ² qui définit l'armature du Projet de Territoire du PETR Forêt d'Orléans-Loire Sologne, et démontre de quelle manière les principes du Développement Durable ³ trouveront une déclinaison concrète en termes de gestion du capital environnemental et du fonctionnement du territoire.

Ce PADD (qui constitue l'une des pièces écrites du dossier de SCoT⁴) expose les objectifs des politiques publiques que se fixent les élus du PETR Forêt d'Orléans-Loire Sologne.

Dans son prolongement, le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) du SCoT précise les objectifs du PADD sous la forme de règles ayant un caractère opposable et de recommandations.

Le PADD identifie les objectifs stratégiques du SCoT et expose les choix retenus par les Elus du PERT Forêt d'Orléans-Loire Sologne qui ont été soumis au débat lors du Comité syndical du PETR le 28 février 2019.

Ce document se décline en cinq grands axes présentant de manière transversale le projet du SCoT :

Axe 1 – Relier son territoire

Axe 2 - Découvrir son territoire

Axe 3 - Développer son territoire

Axe 4 - Vivre son territoire

Axe 5 - Parcourir son territoire

Dans son prolongement, le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) du SCoT précise les objectifs du PADD sous la forme de règles ayant un caractère opposable et de recommandations.

² Le PADD n'est en aucune façon un document technique détaillé mais un document de présentation « politique » qui exprime les objectifs stratégiques retenus par les Elus. Certains sont déclinés dans le Document d'Orientation et d'Objectifs du SCoT et créent de nouvelles règles qui s'imposeront localement (dans le cadre de l'élaboration ou la révision des documents d'urbanisme locaux- PLUi, PLU, Carte Communale).

³ Le PADD intègre les grands principes du Développement Durable qui ont été renforcés dans le cadre de la Loi "Engagement National pour l'Environnement", dite Loi Grenelle 2 de l'Environnement du 10 juillet 2010.

⁴ Selon l'article L 141-2 du Code de l'Urbanisme, « Le schéma de cohérence territoriale comprend :

1° Un rapport de présentation ;

2° Un projet d'aménagement et de développement durables ;

3° Un document d'orientation et d'objectifs.

Chacun de ces éléments peut comprendre un ou plusieurs documents graphiques. »

Axe 1 :

Relier son territoire

Objectif 1 - Valoriser la connexion avec Orléans Métropole et l'Île-de-France

Objectif 2 - Maîtriser l'interface avec Orléans Métropole et limiter la dépendance au pôle métropolitain par une offre urbaine renforcée sur le PETR

Objectif 3 - Accroître les interactions et les complémentarités avec les territoires voisins

Proche de la Métropole Orléanaise et connecté à l'Île de France, le PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne dispose d'atouts lui permettant de se développer de manière efficace depuis une dizaine d'années et de se positionner comme un territoire dynamique et attractif.

AXE 1 : RELIER SON TERRITOIRE

Objectif 1 - Valoriser la connexion avec Orléans Métropole et l'Île-de-France

↳ Tirer parti de grandes infrastructures de transport pour renforcer les liens avec le « grand territoire »

S'appuyer sur l'aéroport « Orléans Loire Valley » et son potentiel de développement (positionnement national et international de cette infrastructure confortée) pour ouvrir le territoire et renforcer son attractivité.

Intégrer la possibilité à terme d'un renforcement de l'accessibilité du territoire via la future ligne LGV Paris Orléans Clermont-Ferrand Lyon (POCL).

↳ Mettre en avant la grande diversité patrimoniale du territoire au service d'un projet de valorisation touristique

Valoriser les atouts paysagers, naturels et patrimoniaux du territoire pour renforcer l'attractivité du PETR Forêt d'Orléans-Loire Sologne, et en faire un espace de tourisme de proximité pour les habitants d'Orléans Métropole et pour les Franciliens (accessibilité en moins d'une heure).



Forêt d'Orléans



Bateaux sur la Loire

Objectif 2 - Maîtriser l'interface avec Orléans Métropole et limiter la dépendance au pôle métropolitain par une offre urbaine renforcée sur le PETR

Du fait de leur position limitrophe, la Métropole d'Orléans et le PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne ont naturellement des enjeux communs à structurer et à développer pour l'avenir tout en conservant une autonomie fonctionnelle et territoriale.

↳ **Faciliter les échanges avec Orléans Métropole et renforcer l'offre de mobilité localement (sur le PETR)**

Mettre en place les actions issues de l'étude mobilité réalisée avec les Territoires Ruraux de l'Orléanais et Orléans Métropole.

Faciliter les déplacements et proposer une offre alternative à la voiture.

- Améliorer l'offre de mobilité sur l'axe Orléans-Châteauneuf-sur-Loire. Rechercher une alternative au projet de ligne TER suspendu : d'autres possibilités à l'étude par la Région Centre - Val de Loire.
- Désenclaver le territoire en travaillant sur de bonnes connexions des transports collectifs locaux avec l'offre de mobilité métropolitaine.
- Favoriser le covoiturage.

↳ **Rééquilibrer le développement par une offre urbaine renforcée sur le PETR et complémentaire à l'offre métropolitaine**

Renforcer l'offre urbaine sur le territoire (emplois, équipements, commerces, offre de mobilité) et sa complémentarité avec le bassin de vie d'Orléans Métropole.

- Développement de l'armature économique du PETR.
- Renforcement et diversification de l'offre résidentielle pour l'accueil de populations nouvelles.
- Recherche d'une bonne articulation des systèmes de transport locaux (travail avec Orléans Métropole sur les mobilités).



Aire de covoiturage

Objectif 3 - Accroître les interactions et les complémentarités avec les territoires voisins

Le positionnement du territoire induit de fortes connexions avec les territoires voisins.

Les déplacements et les trafics de transit sont nombreux. Il convient de structurer ces liaisons et échanges pour une meilleure organisation territoriale.

↳ Sur le plan du développement économique et de la promotion des territoires

Au nord, faire émerger une polarité emploi/ développement PETR Forêt d'Orléans Loire Sologne /PETR Pays Loire Beauce : développer des relations entre les zones d'activités sur les secteurs de Neuville-aux-Bois et d'Artenay/Poupry (zone interdépartementale).

Conforter les échanges avec les territoires limitrophes dans différents domaines :

- agriculture : transport de produits agricoles vers les coopératives extérieurs au territoire du SCoT... ;
- tourisme : coordination des offres touristiques et promotion touristique des territoires

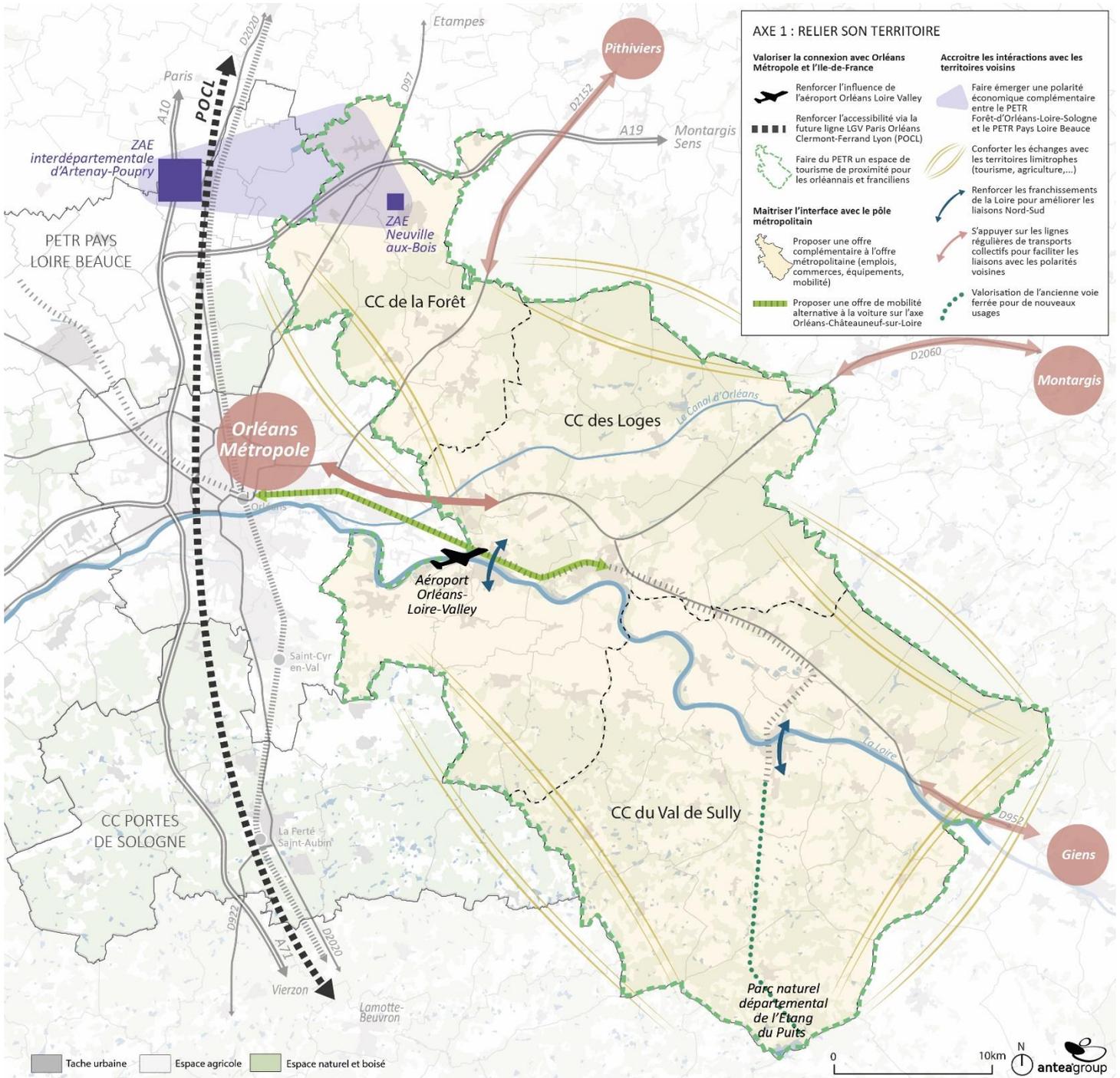
↳ Sur le plan des mobilités et de l'amélioration des conditions de circulation

Renforcer les liaisons sur le territoire et avec les territoires limitrophes :

- Améliorer les liaisons nord/sud en renforçant les franchissements de Loire : projets de déviation à Jargeau et à Sully-sur-Loire⁵.
- S'appuyer sur les lignes régulières du réseau Rémi (Réseau de Mobilité Interurbaine) pour les échanges avec le Pithiverais, l'Agglomération Montargoise, le secteur de Gien.

⁵ A la date de finalisation du SCoT, aucune information n'était disponible concernant le projet de franchissement de la Loire à Sully-sur-Loire. Celui-ci ne sera pas traité dans l'évaluation environnementale.

CARTE DE SYNTHÈSE DE L'AXE 1 : RELIER SON TERRITOIRE



Axe 2 :

Découvrir son territoire

Objectif 1 - S'appuyer sur les voies vertes et voies d'eau, supports d'identité touristique

Objectif 2 - Conforter l'offre touristique et valoriser les patrimoines locaux (naturels et bâtis)

Objectif 3 - Préserver la Trame verte et bleue

Objectif 4 - Valoriser l'axe ligérien et préserver la valeur patrimoniale de la Loire (patrimoine mondial de l'UNESCO)

Le SCoT est un outil efficace pour appréhender, préserver et mettre en valeur la qualité des paysages, des morphologies villageoises, des centres urbains et des espaces non urbanisés qu'ils soient protégés ou pas. Le SCoT accompagne à la fois la reconnaissance des grands éléments identitaires à préserver et la caractérisation des espaces ou secteurs à restaurer.

AXE 2 : DECOUVRIR SON TERRITOIRE

Objectif 1 - S'appuyer sur les voies vertes et voies d'eau, supports d'identité touristique

Ces voies d'eau sont des atouts pour le développement des bourgs. Ce sont des sites exceptionnels pour leur richesse biologique (diversité floristique et faunistique, migration des poissons et des oiseaux), historique et culturelle. Ils sont vecteurs d'un cadre de vie agréable et permettent une multitude d'activités (tourisme, sport, loisirs...)

↳ **Affirmer le potentiel touristique existant, sa diversité (des identités paysagères) et l'enrichir**

Valoriser et exploiter les atouts touristiques du territoire :

- Atouts paysagers : La Loire avec la Loire à Vélo, la Val de Loire estampillé Patrimoine mondial de l'Unesco, le Canal d'Orléans avec le futur projet du « triangle d'eau », la forêt d'Orléans avec les activités pédestres et biodiversité, la Sologne avec ses étangs.

- Atouts patrimoniaux : château de Sully-sur-Loire, Abbaye de Saint-Benoit-sur-Loire, oratoire de Germigny-des-Prés.



Canal d'Orléans



Château de Sully-su-Loire

↳ **Tisser des connexions avec le PETR Forêt d'Orléans-Loire Sologne, et permettre son rayonnement :**

Créer des portes d'entrées touristiques (exemples : aéroport « Orléans Loire Valley », pôles gare de Châteauneuf, de Saint-Denis/Jargeau).

S'appuyer sur les pôles attenants (Orléans, Château de Chamerolles...).

Développer des circuits de découverte en étoile pour rayonner sur le territoire depuis des sites touristiques majeurs, et multiplier les zones à parcourir (parcours pédestres, équestres, cyclables, circuits touristiques en lien avec les professionnels du tourisme...).

↳ Développer les usages en relation avec la Loire :

Renforcer les traversées de la Loire par modes doux de déplacement (marche, vélo).

Revitaliser la pratique de la Loire en diversifiant l'usage du fleuve : tourisme fluvial, aménagement des bords de Loire (ports, cales pour la marine de Loire, cheminements, covisibilités à préserver pour la qualité des paysages...

S'appuyer sur la « Loire à vélo » : tirer parti de l'offre actuelle ; mettre de nouveaux moyens en œuvre (nouveaux services, cyclistes, hébergements).



Futreux de Loire

↳ Animer le Canal d'Orléans :

Promouvoir le Canal d'Orléans (constitution d'une liaison entre Orléans, Montargis et la Seine) : potentiel touristique et de liaison entre les SCoT, support de développement de la biodiversité.

Faire des berges un support d'animations (parcours, circuits, rallyes) et une armature de biodiversité à valoriser (aménagements légers de loisirs sur les berges etc...).

Développer les activités autour de l'Etang de la Vallée à Combreux, de la base de loisirs de l'Etang du Puits à Cerdon.

Créer des liaisons entre la forêt et le Canal pour multiplier les possibilités de parcours et de découverte.

↳ Parcourir la Forêt et la Sologne :

Valoriser la Forêt et la Sologne : développer les continuités et les accès vers les parcours en forêt (chemins de randonnées...) ; en faire des vecteurs d'attractivité tout en préservant des îlots de quiétude pour la biodiversité.

Utiliser la voie ferrée Orléans-Montargis comme support de coulée verte.



↳ Adopter une meilleure gouvernance, organiser les instances de tourisme

Structurer l'offre touristique et organiser sa promotion sur le territoire et vers l'extérieur :

- Adopter une communication commune permettant l'identification du PETR Forêt d'Orléans-Loire Sologne : charte, logo, guides touristiques, plateforme web.
- Restructurer les offices de tourisme, mutualiser les moyens, créer des points relais d'information.
- Valoriser l'évènementiel : donner une dimension plus grande à l'ensemble des initiatives de villages, développer la concertation.
- Développer à terme des relations avec d'autres grands territoires touristiques (visibilité nationale) : secteurs de Chambord, de Fontainebleau.



Office de Tourisme à Chateaufort-sur-Loire

Objectif 2 - Conforter l'offre touristique et valoriser les patrimoines locaux (naturels et bâtis)

Le PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne détient plusieurs ensembles paysagers sur son territoire : la Loire et son val, les forêts d'Orléans et Sologne, le Canal d'Orléans et la Petite Beauce. Cette richesse paysagère offre un patrimoine considérable qu'il convient de valoriser.

↳ Capter et maintenir la clientèle touristique

Renforcer l'offre d'accueil touristique et communiquer sur cette valorisation :

- Proposer des hébergements diversifiés, plus qualitatifs (hôtellerie, campings...).
- S'ancrer dans les saisonnalités (camping à la ferme, gîtes...).
- Mettre en place une politique globale : hôtels, équipements (golfs), mutualisation d'espaces de conférence.
- Faciliter les accès par une offre de transport adaptée (liaisons avec les principaux sites touristiques à améliorer...).
- Elargir la cible touristique : extérieure au PETR (Métropole d'Orléans, agglomération parisienne), tourisme d'affaires.



Auberge à Combreux

↳ Préserver et valoriser les paysages et le patrimoine historique remarquable du territoire

Travailler sur une valorisation des potentialités touristiques locales :

- Connecter les sites identitaires entre eux : Sully-sur-Loire et Châteauneuf-sur-Loire (châteaux) ; Saint-Benoit-sur-Loire (abbaye de Fleury de renom) ; Germigny (oratoire carolingien) pour les principaux sites patrimoniaux sur le PETR.
- Créer des parcours mixtes : Loire / paysage / monuments, sites/patrimoines naturels/curiosités locales/Sologne...



Abbaye de Fleury à Saint-Benoit-sur-Loire

- Poursuivre le développement de parcours thématiques : chasse-pêche, thématique environnementale sur les chemins pédestres et cyclables, balades à cheval, circuit touristique pour relier la chocolaterie de Neuville-aux-Bois (parcours pédagogique sur le chocolat) avec le musée des Légendes de la Forêt de Loury (en faisant une boucle depuis le château de Chamorrolles) etc...

Préserver les richesses patrimoniales bâties et naturelles :

- Préserver le petit patrimoine vernaculaire.
- Maintenir la diversité et la richesse des paysages du territoire.
- En termes de paysage urbain, améliorer la qualité paysagère des aménagements de bourgs, travailler sur des entrées de ville plus qualitatives, développer les outils de préservation et de mise en valeur du patrimoine, par exemple, l'outil Site Patrimonial Remarquable créé en 2016 (ex AVAP : Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine).

↪ Intégrer les équipements de sport et de loisirs dans l'offre touristique

Compléter le niveau d'équipements sur l'ensemble du territoire du PETR :

- Valoriser et développer les équipements de sport et de loisirs présents sur le territoire : piscines, golfs (Donnery, Sully-sur-Loire), centres équestres, clubs de canoë, aéroport « Orléans Loire Valley ».
- Travailler sur l'offre en équipements d'accueil touristique en renforçant l'existant (amélioration de la qualité, meilleure visibilité) :
 - . développer l'hôtellerie ;
 - . valoriser les campings au nord et au sud du territoire ;
 - . développer la restauration ;
 - . multiplier les points d'information/offices du tourisme.



Golf à Donnery



Sur la levée de la Loire

Objectif 3 - Préserver la Trame Verte et Bleue (TVB)

Le SCoT est un réel outil d'aménagement du territoire qui inclut une stratégie de préservation de la biodiversité où il s'agit de construire une véritable armature écologique qui préserve la biodiversité et encadre les choix d'aménagement urbain.

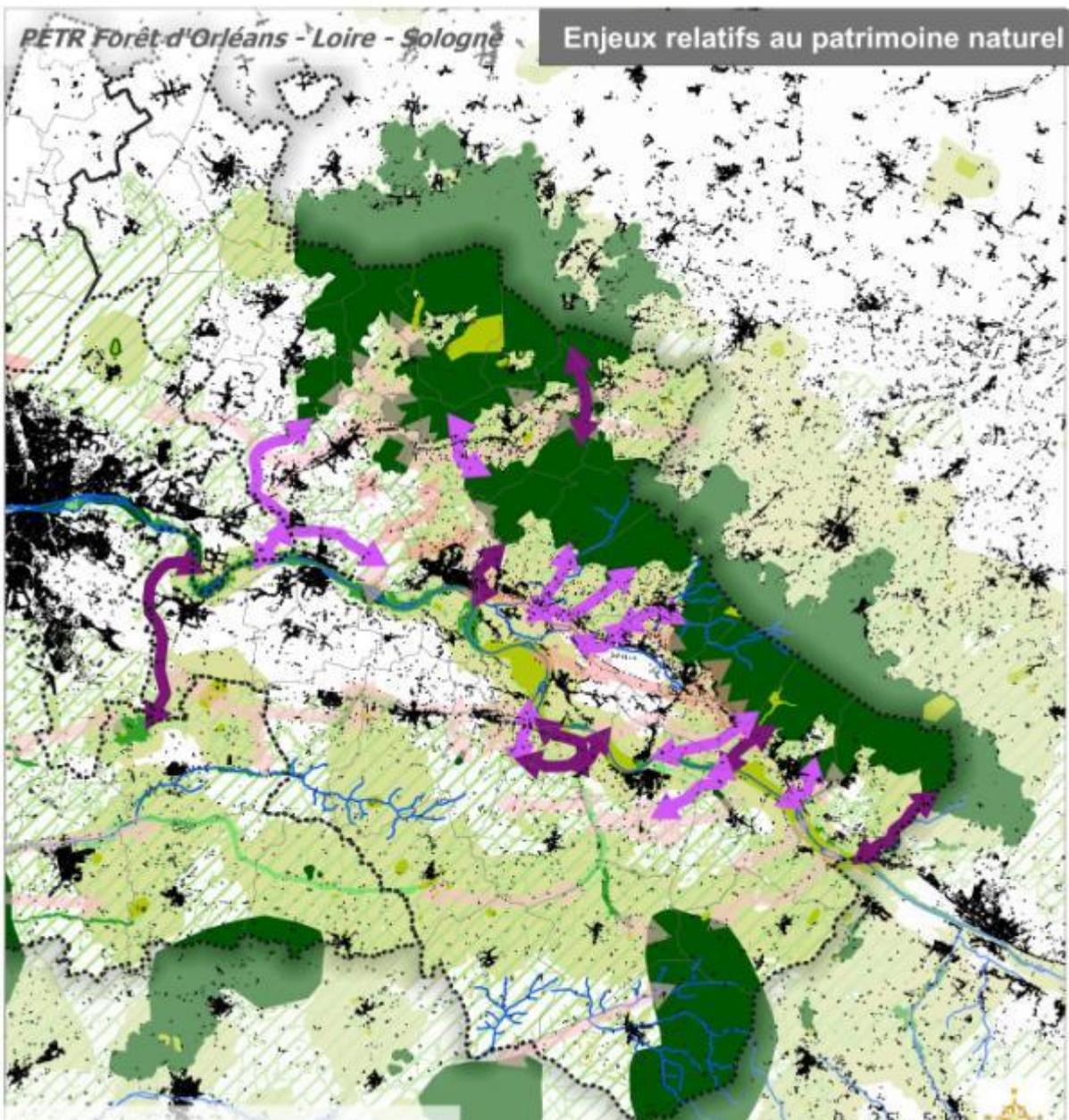
↳ Préserver les continuités écologiques identifiées dans le SRCE

Le SCoT décline le SRCE (Schéma Régional de Cohérence Ecologique) du Centre - Val de Loire adopté par arrêté préfectoral du 16 janvier 2015.

- Veiller à la déclinaison de la TVB au niveau local et à une protection adaptée, notamment vis-à-vis de l'urbanisation et de l'agriculture.
- Préserver les continuités écologiques et les réservoirs de biodiversité composant cette TVB.
- Lutter contre l'engrillagement, une réalité de la Sologne : limiter le nombre et surtout la hauteur des clôtures sur le territoire (faire évoluer la réglementation).
- Favoriser la restauration et la valorisation des continuités écologiques dans les zones faisant l'objet d'une ouverture à l'urbanisation.
- Intégrer le principe de Nature en ville sur l'espace urbanisé.



Bords de Loire



- Réservoirs de biodiversité de milieux ouverts d'intérêt régional (SRCE)
- Réservoirs de biodiversité de milieux ouverts d'intérêt local (SIAB)
- Réservoirs de biodiversité boisés d'intérêt régional (SRCE)
- Réservoirs de biodiversité boisés d'intérêt local (Safege)
- Corridors boisés d'intérêt local (Safege)
- Ensemble de boisements fonctionnels (SRCE et Safege)
- Milieux ouverts et mosaïques fonctionnelles (SRCE et Safege)
- Réservoirs de biodiversité associés aux cultures (SRCE)

- Enjeux**
- Continuités à maintenir et à surveiller
 - Continuités locales à maintenir et conforter
 - Continuités fragilisées à préserver
 - Continuités menacées à protéger et renforcer
- Cours d'eau à enjeux (SRCE) Autres informations**
- Liste 1
 - Liste 2
 - Bati (BD Topo)
 - Limites des pays
 - Limites communales



Objectif 4 - Valoriser l'axe ligérien et préserver la valeur patrimoniale de la Loire (patrimoine mondial de l'UNESCO)

L'inscription du Val de Loire sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO comme paysage culturel implique la mise en œuvre d'une protection et d'une valorisation de sa Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE). Il convient de développer une approche qualitative du paysage qui permettra de mettre en valeur à la fois la trame paysagère et patrimoniale de la Loire mais aussi ses vues et co-visibilités.

↳ Préserver la Loire et ses interfaces

Intégrer la valeur patrimoniale de la Loire, sa préservation et sa valorisation dans les aménagements.

- Valoriser les façades paysagères et urbaines de la Loire (cônes de vues, arbres, plages...).
- Faire cohabiter les activités touristiques et le cadre naturel (inscription dans le paysage des aménagements touristiques).
- Prévenir le risque inondation à travers une urbanisation limitée du Val de Loire.



Paysage de Loire

↳ Requalifier les axes structurants du Val de Loire

Valoriser les entrées de ville et les liaisons sur l'axe ligérien.

- Travailler les entrées de ville.
- Requalifier les liaisons entre les villes du Val de Loire, faciliter les cheminements doux et connecter les bourgs.
- Maîtriser le développement urbain sur le Val de Loire.

↳ Valoriser les potentialités de la Loire

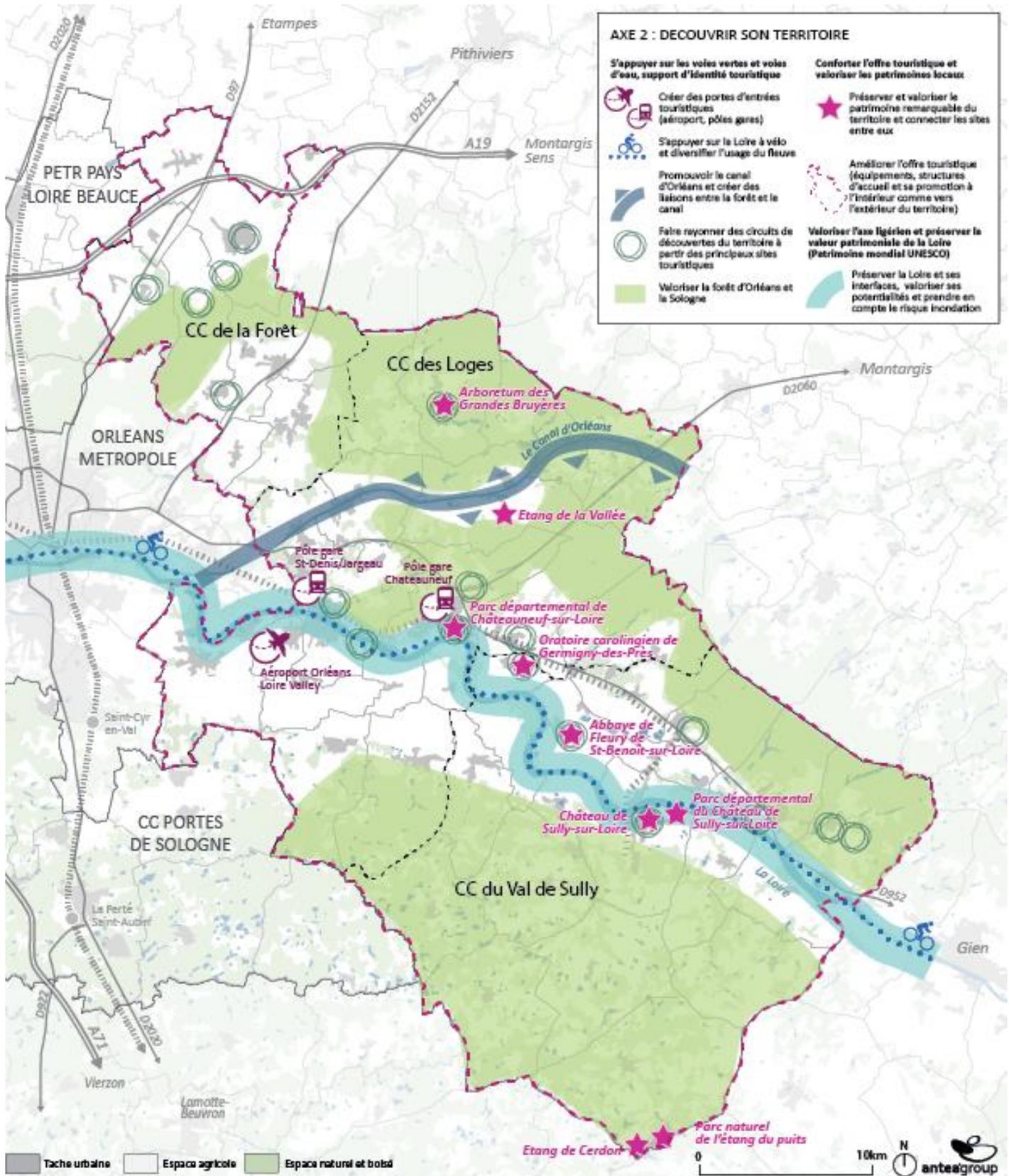
Encourager le développement d'une activité de proximité qui valorise les transitions vertes et les espaces de risques naturels sur le Val de Loire.

- Promouvoir l'agriculture de proximité et le maraîchage.
- Développer des infrastructures permettant les activités de loisirs de proximité.



Gabarre sur Loire

CARTE DE SYNTHÈSE DE L'AXE 2 : DECOUVRIR SON TERRITOIRE



Axe 3 :

Développer son territoire

Objectif 1 - Conforter la vocation agricole du territoire et développer sa proximité

Objectif 2 - Porter l'ambition d'un territoire à énergie positive

Objectif 3 - Organiser et valoriser l'armature économique du territoire

Document porteur d'une vision intégratrice, le SCoT est le cadre privilégié pour accompagner et anticiper le développement économique dans une logique de cohérence et de complémentarité avec les autres composantes de la planification territoriale. Le SCoT est en effet propice pour réfléchir aux choix d'aménagements économiques en prenant en compte l'organisation et l'armature du territoire, les besoins des activités, les bassins d'habitat, les besoins de déplacements et de dessertes, les zones dépourvues d'emplois ainsi que les secteurs préférentiels pouvant potentiellement accueillir de nouvelles activités. Le volet économique du PADD articule les différentes politiques en matière d'emploi, d'habitat et de transport.

AXE 3 : DEVELOPPER SON TERRITOIRE

Objectif 1 - Conforter la vocation agricole du territoire et développer sa proximité

Le SCoT appréhende les espaces agricoles qui présentent une grande diversité de fonctions et de valeurs qu'il convient de préserver pour les bénéfices qu'elles apportent au territoire (économique et productif, paysager, écologique, culturel et identitaire).

↳ Conserver de bonnes conditions de fonctionnement de l'agriculture

Réduire le phénomène d'enfrichement des terres agricoles.

Poursuivre un objectif de consommation économe des espaces agricoles.

Favoriser la transmission des exploitations agricoles.



Cultures maraichères

↳ Maintenir des activités agricoles dynamiques, diversifiées et de proximité

Développer les grandes cultures, le maraîchage et les cultures de proximité.

Maintenir l'élevage.

Favoriser les circuits courts.

Conforter le développement de l'Agro Valley (présence de nombreuses entreprises agro-alimentaires sur le PETR : laiterie à Saint-Denis-de-l'Hôtel, Antactis à Saint-Martin-d'Abbat, Européenne d'embouteillage et Mars à Donnery, Les Crudettes à Châteauneuf-sur-Loire, les betteraves rouges...).

Développer la culture de matériaux écologiques (chanvre, paille, lin...) qui pourront trouver un usage dans l'écoconstruction.



↳ Conforter une agriculture raisonnée

Encourager l'agriculture et l'élevage bio.

Contrôler les rejets dans les nappes et cours d'eau.



Vergers à Saint-Martin-d'Abbat

Objectif 2 - Porter l'ambition d'un territoire à énergie positive

↳ Construire un territoire qui diversifie sa production d'énergie et améliorer l'autonomie énergétique du PETR

Valoriser la filière bois propice à l'implantation d'activités sur le PETR : construction bois, chaufferie bois.

- Améliorer la gestion de la forêt : équilibre des types d'exploitation.
- Développer les filières locales de bois-énergie, bois d'œuvre, bois de construction (potentiel de bois à exploiter en forêt privée).
- Utiliser les taillis et friches pour le bois de chauffage.

Valoriser la biomasse (déchets agricoles, fermentescibles).

Utiliser le potentiel géothermique.

Etudier les potentiels liés au solaire, à l'éolien, avec un objectif de maîtrise du développement de ces formes d'énergies renouvelables.

Rechercher des économies d'énergie dans le bâti et les espaces publics.

Initier des rénovations énergétiques sur le bâti existant.

Conforter l'organisation du territoire autour des axes structurants de mobilité et des polarités urbaines dans l'optique d'une diminution des émissions de gaz à effet de serre et des énergies fossiles.



Silo de plaquettes bois

Objectif 3 - Organiser et valoriser l'armature économique du territoire

↳ Favoriser la création d'emplois de façon à élever le ratio emplois / actifs.

Améliorer l'attractivité économique du territoire (image, cadre de vie, équipements, services et partenaires pour les entreprises).

Améliorer à terme l'équilibre habitat / emploi (aujourd'hui, le territoire compte près de 23 700 emplois et plus de 35 800 actifs occupés de 15 à 64 ans, soit un taux d'emploi de 0,66).

↳ Mettre en œuvre une stratégie de développement

Promouvoir un équilibre territorial dans le développement économique du PETR : des sites d'activités à conforter sur l'ensemble du territoire.

Donner la priorité à l'aménagement des zones d'activités existantes : commercialiser le foncier disponible équipé.

Développer une offre d'activités supplémentaire, phasée dans le temps, en cohérence avec l'Inter-SCoT.

Maintenir de petites zones commerciales et artisanales au sein des communes.

Développer des activités en lien avec la transformation du bois, et des formations adaptées aux métiers dans cette filière.



Zone d'activités des Gabillons

Renforcer les formations pour une meilleure adéquation entre les formations proposées et les besoins des entreprises locales, et développer l'apprentissage.

Faciliter l'accessibilité tous modes aux sites d'activités économique (transports en commun, mobilité douce, voiture).

Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) précise les objectifs quantifiés de développement des espaces économiques.

↳ Diversifier l'offre pour l'accueil d'entreprises

Développer des pépinières d'entreprises (offre immobilière).

Faciliter l'aménagement d'espaces de co-working, la pratique du télétravail.

Proposer de petites surfaces de bureaux à destination de professions libérales, d'auto-entrepreneurs dans les centralités urbaines, et au plus près des sites d'intermodalité (connexions avec les transports en commun).

Développer la mutualisation de services et équipements aux entreprises pour stimuler les créations.

Mettre en phase une synergie avec l'aéroport « Orléans Loire Valley ».

↳ Assurer une bonne desserte en très haut débit sur les sites d'activités, et renforcer l'offre aux habitants

Desservir l'ensemble des communes pour rompre l'isolement : meilleure couverture numérique du territoire (lutte contre la fracture numérique) et favoriser l'installation de nouvelles entreprises.

↳ Permettre la diversité des activités

Encourager le développement des entreprises de services aux particuliers.

Développer une économie autour du tourisme.

Ne pas spécialiser les zones d'activités.

↳ Conforter et organiser l'offre commerciale sur le territoire

La stratégie de développement durable en matière de développement commercial s'articule autour des objectifs suivants :

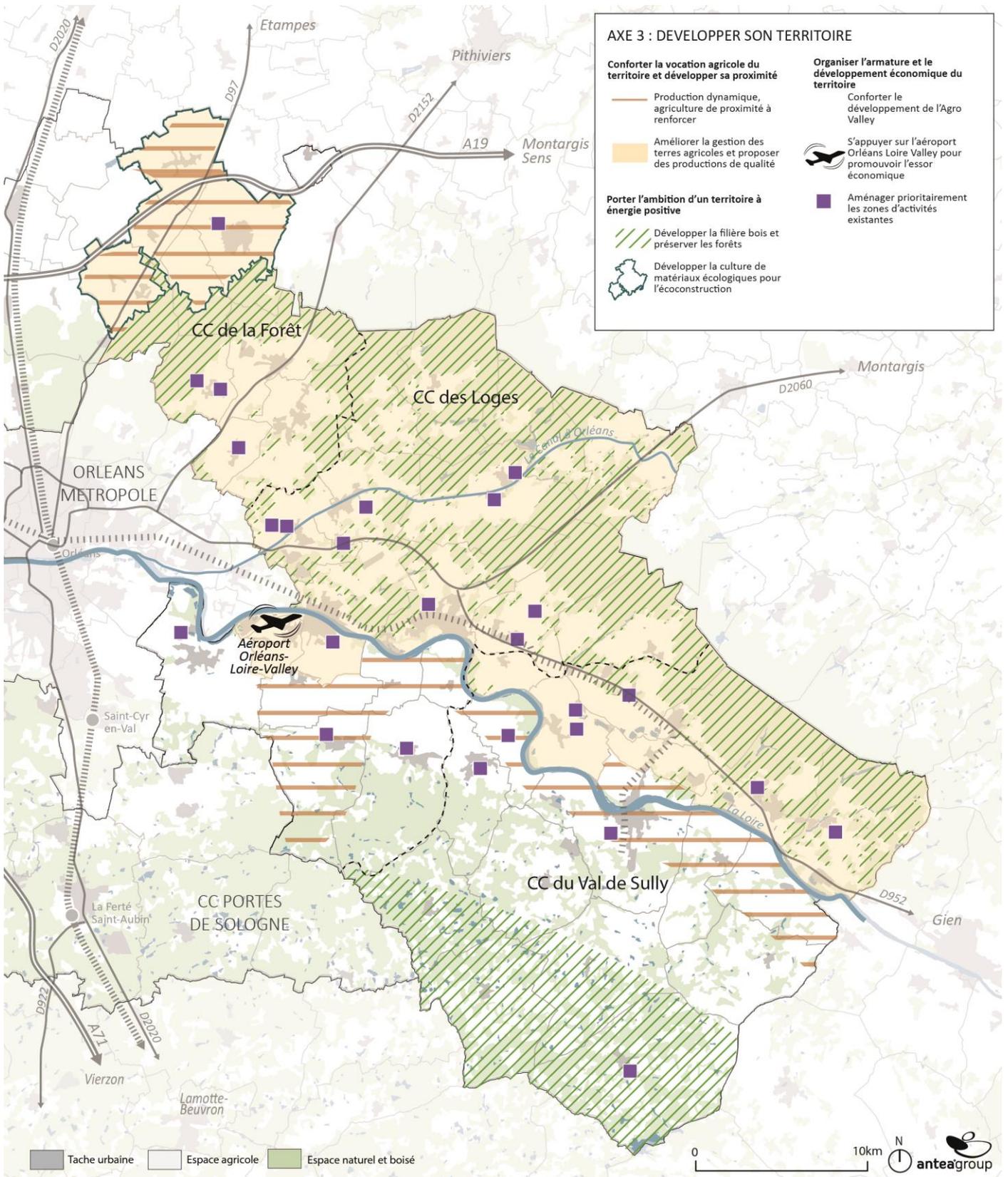
- Fixer les habitudes de consommation des habitants du territoire.
- Développer une stratégie commerciale d'équilibre en prenant appui sur une armature urbaine hiérarchisée en adéquation avec le projet de territoire.
- Favoriser le maintien et le développement d'une fonction commerciale attractive et diversifiée dans les centres-villes et centres bourgs du territoire : maintenir et renforcer les commerces de proximité.
- Opérer un développement commercial qualitatif et respectueux de l'environnement.
- Travailler avec les territoires voisins et Orléans Métropole à une politique commune permettant de préserver les commerces des centralités, en limitant les implantations périphériques aux activités qui ne peuvent trouver leur place en centralités (bricolage, jardinage, meuble).

Le Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC) annexé au Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) précise les orientations commerciales du projet de territoire.



Commerce à Vitry-aux-Loges

CARTE DE SYNTHÈSE DE L'AXE 3 : DEVELOPPER SON TERRITOIRE



Axe 4 :

Vivre son territoire

Objectif 1 - Développer le territoire en prenant appui sur ses pôles

Objectif 2 - Poursuivre l'accueil de populations nouvelles

Objectif 3 - Répondre aux besoins en matière d'habitat (logements, équipements)

Objectif 4 - Concevoir un développement résidentiel économe en espace

Objectif 5 - Prendre en compte les risques

Objectif 6 - Préserver les ressources en eau

Le SCoT doit permettre d'organiser le développement territorial. Il s'appuie sur un principe d'aménagement équilibré du territoire en tenant compte des volontés politiques locales et des capacités d'accueil du territoire. Cela permettra d'éviter des déséquilibres entre futures offres et demandes mais aussi de garantir le maintien d'un cadre de vie de qualité sur le territoire.

AXE 4 : VIVRE SON TERRITOIRE

Objectif 1 - Développer le territoire en prenant appui sur ses pôles

Le SCoT propose de définir une armature territoriale qui servira de support aux futures programmations résidentielle et économique, tout en conservant un aménagement équilibré du territoire.

↳ Conforter les complémentarités entre pôles et avec les autres communes du PETR

Le SCoT prend appui sur 23 polarités qui maillent le territoire du PETR Forêt d'Orléans Loire Sologne :

5 polarités majeures (30,7 % de la population)

10 polarités secondaires (31,7 % de la population)

8 pôles de proximité (37,6 % de la population)

26 autres communes complètent cette armature urbaine.

Cet ensemble compose l'armature urbaine actuelle et ses potentialités d'évolution à terme.

↳ S'ancrer sur les bassins de vie et les dynamiser

Des polarités majeures sont vectrices de dynamiques de développement : Châteauneuf-sur-Loire, Jargeau, Saint-Denis-de-l'Hôtel, Sully-sur-Loire et Neuville-aux-Bois.

Des complémentarités sont à développer entre les différents niveaux de polarité du territoire, et avec les autres communes du PETR et les territoires limitrophes.

La Loire est considérée comme un facteur de liens entre les territoires et d'identité commune.

↳ Programmer un développement tenant compte du rôle des polarités dans l'organisation et le fonctionnement du territoire

Le SCoT met l'accent sur le développement de l'habitat (logements, équipements, services) sur les polarités identifiées.

Il ne s'agit pas pour autant de stopper tout développement des autres communes mais de le rendre plus équilibré, économe en foncier et en correspondance avec leurs capacités en réseaux et services.

L'accueil de populations sera plus important sur les polarités, de même que la programmation de nouveaux logements, services et équipements.

Le développement des capacités d'accueil de nouvelles populations sera également accompagné d'un effort réel sur la façon de produire des logements (typologie, densité, forme) sur l'ensemble des communes du SCoT, avec pour objectif une consommation économe de l'espace. Ces efforts seront accentués sur les polarités du territoire.

Objectif 2 - Poursuivre l'accueil de populations nouvelles

↳ Maîtriser le développement démographique

Le PETR Forêt d'Orléans-Loire Sologne a accueilli de nombreux habitants au cours des dernières décennies, passant de 43 900 habitants en 1968 à près de 83 400 habitants aujourd'hui. Dans 20 ans, le SCoT du PETR Forêt d'Orléans-Loire Sologne pourrait compter une population de l'ordre de 98 400 habitants (2040).

Cette perspective démographique repose sur la volonté de maintenir un dynamisme résidentiel et un équilibre générationnel (la tendance au vieillissement de la population s'accroissant ces dernières années sur le territoire).

	CC de la Forêt	CC des Loges	CC du Val de Sully	Total SCoT PETR Forêt d'Orléans-Loire Sologne
Démographie 2015 *				
Population municipale 2015	16 304	41 655	24 689	82 648
Taille moyenne des ménages 2015	2,55	2,43	2,31	2,42
Perspective démographique 2020 - 2040				
Rythme moyen annuel	1,0 % par an	0,80 % par an	0,30 % par an	0,70 % par an
Habitants supplémentaires	4 605	9 182	1 920	15 707
Population en 2040	20 909	50 837	26 609	98355
Taille moyenne des ménages 2040	2,43	2,36	2,21	2,33

↳ Dynamiser le territoire pour maintenir la population en place et attirer de nouveaux arrivants

Le maintien sur place des jeunes actifs est un enjeu fort du territoire (créer des emplois, offrir des conditions adaptées en termes d'accueil résidentiel).

L'offre immobilière devra ainsi être adaptée aux capacités d'investissement des jeunes actifs et jeunes ménages (mixité dans l'offre de logements : accession /location, produits aidés).

↳ Adapter l'offre au vieillissement de la population

La poursuite du vieillissement de la population se confirmant dans les recensements successifs de l'INSEE, il s'agira de prévoir de nouveaux équipements et services adaptés aux besoins des personnes âgées. En effet, il n'existe pas aujourd'hui suffisamment de structures d'accueil ou de logements adaptés pour les personnes âgées sur le territoire, pouvant répondre aux besoins à venir. Aussi, l'objectif du SCoT est d'adapter l'accueil et la prise en charge des personnes âgées.

L'implantation de nouvelles structures d'accueil se fera de manière préférentielle dans les polarités urbaines

Par ailleurs, le développement des services à domicile permettra de pallier certains manques en équipements sur certaines parties du territoire.

Objectif 3 - Répondre aux besoins en matière d'habitat (logements, équipements)

↳ Accompagner l'accueil de populations nouvelles par une offre de logements adaptée

Le SCoT repose sur une programmation en logements de l'ordre de 6 360 logements sur 20 ans (horizon 2040).

Cet objectif quantifié de création de nouveaux logements est doublé d'une volonté de tendre vers des formes urbaines économes en foncier et adaptées pour ne pas dénaturer le caractère de chaque partie du territoire du SCoT (secteurs urbains pouvant accueillir des opérations denses, zones rurales dans lesquelles l'objectif est d'éviter une surdensité dans les opérations nouvelles).

Introduire de l'habitat notamment à proximité des pôles porteurs d'emplois.

	CC de la Forêt	CC des Loges	CC du Val de Sully	Total SCoT PETR Forêt d'Orléans-Loire Sologne
Besoins en logements 2020 - 2040				
Moyenne par an	90	178	50	318
Logements 2020-2040	1800	3560	1000	6360

* Source INSEE

↳ Renforcer l'offre en habitat en tenant compte des potentialités sur chaque secteur du PETR (urbain, périurbain, rural), dans le respect de leur identité.

Les travaux du SCoT ont permis d'identifier et de hiérarchiser les différents pôles urbains, de services ou d'emplois. Ces pôles doivent servir de point d'appui du développement urbain du territoire et notamment pour ce qui concerne la production de logements.

Le SCoT met ainsi l'accent sur le développement de l'habitat (logements, équipements, services) sur les 23 polarités (majeures, secondaires, de proximité).

Le développement des 26 autres communes du PETR sera programmé dans une recherche de complémentarité et d'équilibre avec les polarités, en tenant compte de leurs capacités en réseaux et services.

Cette programmation de 6 360 nouveaux logements en 20 ans tient compte :

- de l'offre actuelle et future en transports collectifs ;
- des centralités à renforcer.

Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) précise la déclinaison territoriale des objectifs quantifiés de production de nouvelles constructions.

↳ Diversifier l'offre de logements

Proposer une offre adaptée de logements pour maintenir les jeunes 20-24 ans, rester attractif auprès des 30-35 ans, éviter le départ des plus de 50 ans, notamment par la création de collectif T1/T2 et de collectifs et individuels T3/T4.

Diversifier le logement : primo accédants, logement aidé (location/accession), location privé, logements adaptés aux besoins des jeunes et des personnes âgées.

Développer le locatif et locatif aidé, notamment à travers la réhabilitation du parc de logements.

Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) précise les objectifs quantifiés de mixité sociale dans l'offre de nouvelles constructions.



Place à Neuville-aux-Bois

↳ Renforcer le niveau d'équipements et de services.

Mettre en œuvre une stratégie d'implantation et de mutualisation des équipements.

Programmer la création d'un lycée à Châteauneuf-sur-Loire : ouverture prévue en septembre 2023 (appel d'offres en cours en 2019). Renforcer l'accessibilité de ce futur équipement (aménagement d'une sortie de la Tangentielle RD 2060).

Introduire des équipements de loisirs pour éviter le départ des 15-29 ans.

Renforcer le secteur de la santé et des services à la personne : développer les équipements dédiés à la petite enfance, aux personnes âgées, attirer les médecins dans les villages.



Halte-garderie à Fay-aux-Loges

Objectif 4 - Concevoir un développement résidentiel économe en espace

Le SCoT porte une stratégie collective d'économie foncière qui va avoir un impact sur la manière de produire les nouveaux logements. Pour cela, il met l'accent sur le potentiel d'urbanisation des « dents creuses » ou encore sur la densité urbaine des nouvelles opérations.

↳ Donner la priorité à l'optimisation des enveloppes urbaines existantes

Les enveloppes urbaines existantes comptent des espaces vacants, non bâtis (« dents creuses ») susceptibles d'accueillir une part des nouvelles constructions de logements. Leur mobilisation est une priorité.

La recherche d'une plus grande densité dans les tissus urbains existants sera poursuivie dans le respect des identités et du patrimoine architectural et naturel local.

Le développement d'une politique foncière permettra d'anticiper les besoins et de mieux maîtriser les opérations d'aménagement.



Passerelle à Saint-Benoit-sur-Loire

↳ Limiter les extensions urbaines et l'artificialisation des terres

Poursuivre un objectif de consommation économe des espaces agricoles, naturels et forestiers.

Préserver la Loire et ses interfaces (pas de développement urbain linéaire, préservation de coupures vertes entre les principales entités urbaines).

Adopter une gestion qualitative des abords des villages.

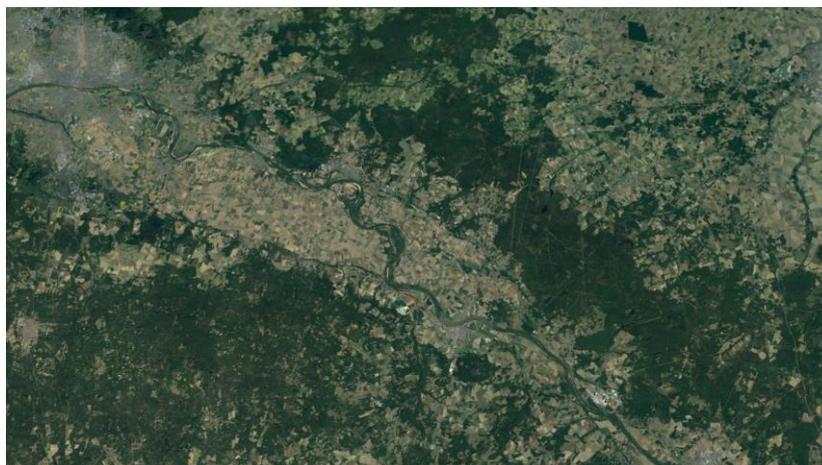
Maîtriser et limiter le développement urbain dans le val inondable (prise en compte SAGE, PPRI et études de dangers).



Vue sur Saint-Denis-de l'Hôtel

↳ Travailler sur des formes urbaines moins consommatrices d'espaces

Privilégier des formes urbaines plus compactes (petits collectifs, habitations individuelles groupées) si le contexte le permet, et travailler leur insertion dans les centralités ces communes.



Axe ligérien reliant le PETR à la Métropole Orléanaise

↳ Réinvestir le parc vacant et travailler sur sa réhabilitation : tendre vers un taux de 6,5 % de l'ensemble des logements à terme

Mieux connaître la réalité de la vacance dans le parc de logements, et réinvestir une partie de ce parc pour renforcer les capacités d'accueil résidentiel (mettre en place des actions adaptées : par exemple, une Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat – OPAH).

Lutter contre l'insalubrité et la précarité énergétique dans le parc de logements.

CC de la Forêt	CC des Loges	CC du Val de Sully	Total SCoT PETR Forêt d'Orléans-Loire Sologne
----------------	--------------	--------------------	---

Logements vacants en 2018 *				
Nombre	391	1 283	1 158	2 832
Taux de vacance (en %)	5,5	6,4	8,7	7,0

* Source : DGFIP (fichiers fonciers MAJIC)



Carrefour à Sully-sur-Loire



Rue piétonne à Jargeau

Objectif 5 - Prendre en compte les risques

Les nombreuses catastrophes naturelles et technologiques qui sont survenues en France (et dont le nombre tend à augmenter), rendent essentielle la prise en compte des risques dans la planification urbaine. Ceci se pose avec d'autant plus d'acuité avec le réchauffement climatique. En premier lieu, la réflexion stratégique du SCoT permet de fixer une série d'objectifs de prévention et de précaution dans le respect des principes des Plans de Prévention des Risques (PPR) lorsqu'ils existent ou en fonction de la connaissance des risques avérés sur le territoire.

↳ Prévenir les risques dans les choix d'aménagement

Limiter les aménagements dans les zones d'expansion de crues et dans les zones inondables.

Préserver et entretenir les fossés pour limiter le risque inondation par ruissellement (ruissellement optimal et bon écoulement des eaux).

Limiter les constructions à proximité des sites SEVESO, nucléaire.

Réhabiliter les sites pollués lors des actions d'aménagement ou de renouvellement urbain.

Prendre en compte les risques liés au transport de matières dangereuses.



Crue à Saint-Benoit-sur-Loire

↳ Lutter contre les nuisances

Limiter l'urbanisation résidentielle dans les secteurs concernés par des nuisances sonores, à proximité des zones de classement sonore des infrastructures de transports.

Prendre en compte les pollutions lumineuses liées à l'éclairage public (extinction nocturne des lampadaires).

« Trame noire » et biodiversité nocturne : adapter l'éclairage nocturne pour limiter l'impact sur la nature, sans entraver la sécurité et le confort des activités humaines.

Objectif 6 - Préserver les ressources en eau

Le SCoT doit inclure la qualité de l'environnement et la santé humaine dans la stratégie territoriale. Ainsi, le SCoT va intégrer des objectifs de préservation de la qualité de l'environnement.

↳ Améliorer la protection de la ressource en eau

Préserver les zones humides, plans d'eau et cours d'eau et leurs abords (qualité chimique et écologique).

Protéger les abords des cours d'eau et des zones humides par des zones tampons.

Veiller au maintien d'une bonne qualité de la nappe et des cours d'eau (prévention des pollutions diffuses, surveillance et amélioration des dispositifs de collecte/traitement des eaux usées).

Préserver et optimiser la ressource en eau potable par l'amélioration du rendement des réseaux et la réduction de la consommation. Un audit du réseau d'eau potable pour identifier les fuites et les points noirs est nécessaire.

Assurer une gestion qualitative et quantitative des eaux pluviales.

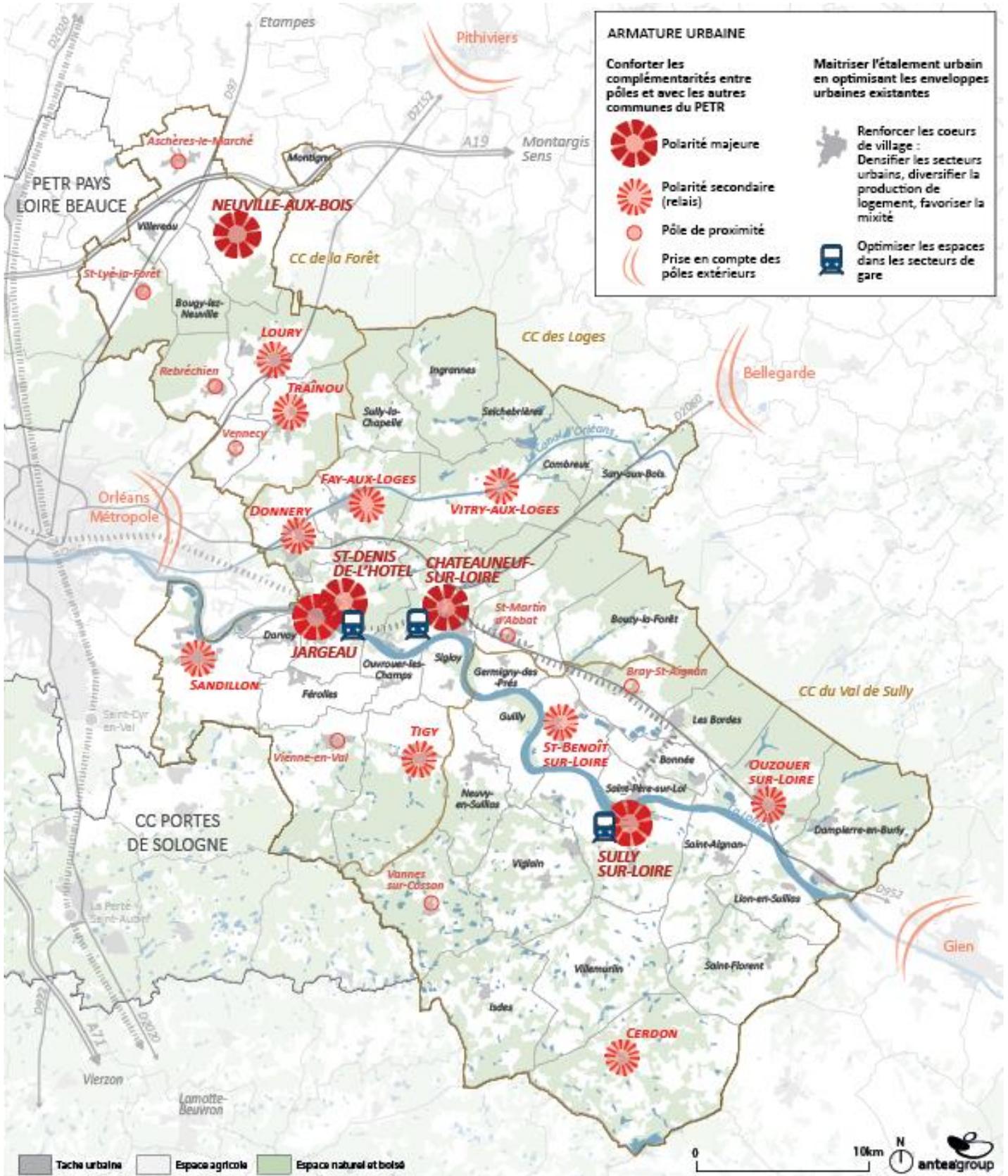
Optimiser la collecte des eaux usées : optimisation de la collecte en cas de réseau unitaire, maîtrise des rejets par temps de pluie, fiabilisation de l'assainissement collectif.

Rester vigilant sur les besoins et la qualité de l'assainissement et des équipements d'épuration.



Etang à Ingrannes

CARTE DE SYNTHÈSE DE L'AXE 4 : VIVRE SON TERRITOIRE



Axe 5 :

Parcourir son territoire

Objectif 1 - Diversifier l'offre de mobilité

Objectif 2 - Développer une mobilité de proximité

Pour agir sur les déplacements dans le territoire, l'urbanisme constitue un levier majeur. En favorisant ou non l'allongement des distances parcourues, la dépendance envers l'automobile, la qualité des espaces de proximité et l'efficacité des transports publics, les choix d'urbanisme sont décisifs pour l'avenir.

AXE 5 : PARCOURIR SON TERRITOIRE

Objectif 1 - Diversifier l'offre de mobilité

Le PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne s'inscrit dans une stratégie de mobilité à diverses échelles liée à son positionnement territorial. Principalement centré sur l'utilisation de la voiture individuelle, le territoire souhaite faciliter les déplacements pour Tous en développant une offre de mobilité adaptée aux spécificités locales et à toute la population.

↳ Renforcer l'offre en transports collectifs

Offrir des alternatives à l'usage de la voiture : améliorer très significativement la desserte de l'axe Orléans / Jargeau / Saint-Denis-de-l'Hôtel / Châteauneuf-sur-Loire : des possibilités à l'étude par la Région Centre - Val de Loire.

S'appuyer sur la réouverture des voies ferrées pour dessiner une nouvelle mobilité : créer des pôles multimodaux autour des gares (installer des parkings...).

Développer les transports collectifs en relation étroite avec les pôles gares, l'aéroport « Orléans Loire Valley », le développement urbain (fréquence, lignes et circuits).

Renforcer le caractère multimodal (bus, covoiturage, vélos...) des gares, aéroport.

Développer le transport à la demande (prendre notamment en compte les besoins de mobilité des personnes âgées).

↳ Améliorer la desserte routière

L'A19 est un axe structurant du territoire voué à être renforcé à terme, avec la possible ouverture d'une nouvelle voie de circulation entre Artenay et Orléans, en lien avec la création d'une zone d'activités importante au sud de Pithiviers.

Accompagner les projets de franchissement de la Loire : secteur de Jargeau et de Sully-sur-Loire.

Faciliter le développement du covoiturage (plateforme internet, parkings de covoiturage).

Maîtriser l'impact des infrastructures routières sur l'activité agricole, les cheminements doux, les continuités écologiques.

Approfondir la réflexion sur la problématique des flux de déplacement poids lourds (déviation des agglomérations) : le trafic routier doit être sécurisé en réorganisant les déplacements poids lourd sur la rive gauche de la Loire.

Développer les bornes de recharge de véhicules électriques.



Pont de Jargeau

Objectif 2 - Développer une mobilité de proximité

↳ Renforcer le maillage du territoire en circulations douces (pédestre, vélo)

Le cadre paysager du PETR constitue un support de qualité pour le développement de mobilités douces (piétons, vélos) en complément de l'offre touristique globale du territoire.

Les boucles cyclo-touristiques sont des supports à développer pour renforcer les connexions entre les bourgs, les principaux sites touristiques du territoire, pour favoriser les déplacements quotidiens de proximité.

Les voies réservées aux vélos, le vélorail, les services de réparation sont à développer.

L'ouverture aux piétons et aux vélos du pont de chemin de fer entre Sully-sur-Loire et Saint-Père-sur-Loire permettra de développer un axe touristique.

Le développement des continuités douces sur le territoire peut être envisagé notamment depuis et vers les principaux pôles de desserte en transport en commun.

Dans les centres des pôles, aménager et mieux partager la voirie au profit de ces modes de circulations douces : voies partagées piétons/vélos pour sécuriser les modes doux.

Dans les espaces ruraux, s'appuyer sur les chemins ruraux et agricoles, la Trame Verte et Bleue pour créer des cheminements attractifs.

Améliorer la capacité de stationnement vélo.

Inclure les aménagements liés aux vélos dans tous les projets et les nouveaux quartiers, mais aussi dans les quartiers existants.



Piste cyclable Darvoy-Jargeau

CARTE DE SYNTHÈSE DE L'AXE 5 : PARCOURIR SON TERRITOIRE

